

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-D'OISE

Janvier 2020 - RAAE n° 10 du 15 janvier 2020
publié le 15 janvier 2020

Préfecture du Val-d'Oise
Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél.01 34 20 95 80
Fax 01 77 63 60 11
mél: courrier@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise: www.val-doise.gouv.fr

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LÉGALITE

Bureau de la réglementation et des élections

Arrêté n° 102/20/UER du 14 janvier 2020 réglementant temporairement la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy/Cergy pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire de la commune de Baillet-en-France 001

Arrêté n° 103/20/UER du 14 janvier 2020 réglementant temporairement la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy/Cergy pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire de la commune de Baillet-en-France 003

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de la coordination administrative

Arrêté n°20-001 du 13 janvier 2020 modifiant l'arrêté n° 19-044 donnant délégation de signature à Monsieur Riad BOUHAFS, directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise pour l'exécution des fonctions d'ordonnateur secondaire 006

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Service protection et inclusion

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-424 du 30 décembre 2019 portant agrément d'un espace de rencontre sis 9 les Larris pourpres à Pontoise 009

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-425 du 30 décembre 2019 fixant la liste des espaces de rencontre agréés pour le département du Val-d'Oise 011

Service droits et protection des personnes

Arrêté n° DDCS-95-A-2019-362 du 3 décembre 2019 modifiant l'arrêté DDCS-95-A-2019-262 portant composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées 013

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

Centre Hospitalier de Gonesse

Délégations de signature n° MEA.MGI.M004/9 date d'application le 20 janvier 2020 pour la Direction des Finances et de la Performance 017

Délégations de signature n° MEA.MGI.M015/05 date d'application le 20 janvier 2020 des Cadres de Santé (Transport de corps sans mise en bière) 020

Délégations de signature n° MEA.MGI.M008/9 date d'application le 20 janvier 2020 de la Direction Générale 073

Délégations de signature n° MEA.MGI.M016/2 date d'application le 20 janvier 2020 pour la Direction des Opérations et du Parcours Patient 075

Délégations de signature n° MEA.MGI.M010/10 date d'application le 20 janvier 2020 pour la Direction 080

du Patrimoine et de la Logistique

Délégations de signature n° MEA.MGI.M005/11 date d'application le 20 janvier 2020 pour la Direction 081
des Ressources Humaines (Personnels Non Médicaux)

Délégations de signature n° MEA.MGI.M002/21 date d'application le 20 janvier 2020 pour l'Équipe de 085
Direction

Délégations de signature n° MEA.MGI.M013/02 date d'application le 20 janvier 2020 pour la 086
Pharmacie

Délégations de signature n° MEA.MGI.M012/4 date d'application le 20 janvier 2020 du Pôle de 088
Psychiatrie Adultes

Délégations de signature n° MEA.MGI.M003/5 date d'application le 20 janvier 2020 du Service des 090
majeurs protégés

PRÉFECTURE DE POLICE

Secrétariat général de la Zone de défense et de sécurité

Arrêté n° 2020-00050 du 15 janvier 2020 portant prorogation de l'autorisation temporaire de circulation 092
des véhicules transportant trois personnes ou plus sur certaines voies réservées et dédiées du réseau
routier d'Ile-de-France

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION de la CITOYENNETÉ
et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 102/20/UER

portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy > Cergy pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire de la commune de Baillet en France

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L131-4,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire 2016 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant annuellement le calendrier des «jours hors chantier»,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses 9 annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

Vu la décision DRIEA IF n° 2019-0235 en date du 28 février 2019 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

.../..

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux de raccordement de l'autoroute A16 à la route nationale 104, il y a lieu de régler temporairement la circulation sur la route nationale 104, sur le territoire de la commune de Baillet en France,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Des travaux seront exécutés sur RN104 sur le territoire de la commune de Baillet en France. Ceux-ci nécessitent la fermeture de la bretelle de sortie du diffuseur n° 90 de la N104 dans le sens Roissy > Cergy (diffuseur n° 90 «Montsoul»).

La fermeture prescrite à l'alinéa précédent durera 2 jours de 9 h 00 à 16 h 00 pouvant couvrir les dates suivantes : 17,20,21,22,23 et 24 janvier 2020.

ARTICLE 2 - Déviation mise en place pour la bretelle de sortie :

- en amont de la fermeture sortir au diffuseur n° 92, au carrefour giratoire n° 3a prendre le barreau de liaison en direction du carrefour giratoire n° 3b puis prendre la direction du carrefour giratoire n° 4, arrivé à celui-ci reprendre la direction des carrefours giratoires n° 6 et n° 7 - Fin de déviation.

ARTICLE 3 - La signalisation temporaire devra être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier (routes à chaussées séparées).

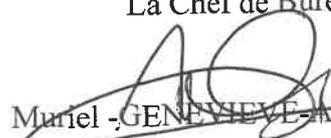
ARTICLE 4 - Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des routes Île-de-France, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière nord Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise et dont une copie sera adressée au préfet de région - préfet de Paris, au préfet coordonnateur des itinéraires routiers, à la présidente du conseil départemental, au directeur des services d'incendie et de secours.

Fait à Cergy-Pontoise
le 14 janvier 2020
Pour le Préfet
et par délégation,
La Chef de Bureau


Muriel GENEVIEVE-ANASTASIE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION de la CITOYENNETÉ
et de la LEGALITE

Bureau de la Réglementation et des
Elections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 103/20/UER

portant réglementation temporaire de la circulation sur la route nationale 104 dans le sens Roissy >
Cergy pour les travaux de raccordement de l'autoroute A16 sur le territoire de la commune de
Baillet en France

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L131-4,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu la circulaire 2016 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant annuellement le calendrier des «jours hors chantier»,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses 9 annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise,

.../..

Vu la décision DRIEA IF n° 2019-0235 en date du 28 février 2019 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux de raccordement de l'autoroute A16 à la route nationale 104, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la route nationale 104, sur le territoire de la commune de Baillet en France,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Des travaux seront exécutés sur RN104 sur le territoire de la commune de Baillet en France. Ceux-ci nécessitent la fermeture de la bretelle d'accès du diffuseur n° 91 de la N104 dans le sens Roissy > Cergy en provenance de la D301 sens Paris > Province (diffuseur n° 91 «D301»).

La fermeture prescrite à l'alinéa précédent durera 2 jours de 9 h 00 à 16 h 00 pouvant couvrir les dates suivantes : 17,20,21,22,23 et 24 janvier 2020.

ARTICLE 2 - Déviation mise en place pour la bretelle de sortie :

- en amont de la fermeture sortir au carrefour giratoire n° 4, arrivé à celui-ci reprendre la direction des carrefours giratoires n° 6 et n° 7, reprendre la direction Cergy par N104 - Fin de déviation.

ARTICLE 3 - La signalisation temporaire devra être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier (routes à chaussées séparées).

ARTICLE 4 - Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des routes Île-de-France, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière nord Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise et dont une copie sera adressée au préfet de région - préfet de Paris, au préfet coordonnateur des itinéraires routiers, à la présidente du conseil départemental, au directeur des services d'incendie et de secours.

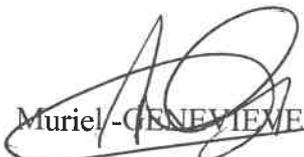
Fait à Cergy-Pontoise

le 14 janvier 2020

Pour le Préfet

et par délégation,

La Chef de Bureau


Muriel - GENEVIEVE-ANASTASIE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de la coordination
administrative

Section de la coordination
et du courrier

**ARRETÉ n° 20-001 modifiant l'arrêté n°19-044 donnant délégation de signature
à M. Riad BOUHAFS, directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise
pour l'exécution des fonctions d'ordonnateur secondaire**

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code des marchés publics ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales notamment dans son article 132 ;

VU la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

006

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 29 mai 2019 nommant M. Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise à compter du 17 juin 2019 ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 16 octobre 2017 portant nomination de M. Riad BOUHAFS en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS-95-A-2019-084 du 28 février 2019 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Riad BOUHAFS, directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État des programmes et budgets opérationnels de programmes (BOP) suivants :

Mission	Programme	BOP
Administration générale et territoriale de l'État	Administration territoriale de l'État	354
Cohésion des territoires	Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	177
	Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat	135
	Politique de la ville	147
Immigration, asile et intégration	Intégration et accès à la nationalité française	104
	Immigration et asile	303

Mission	Programme	BOP
Solidarité, insertion et égalité des chances	Égalité entre les femmes et les hommes	137
	Inclusion sociale et protection des personnes	304
	Handicap et dépendance	157
Sport, jeunesse et vie associative	Jeunesse et Vie associative	163
	Sport	219
Santé	Protection maladie	183

Article 2 : En application des dispositions de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 susvisé, M. Riad BOUHAFS, directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise, est autorisé à donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité, dans la limite de leurs attributions et sous réserve des dispositions prévues à l'article 1 du présent arrêté, par arrêté pris au nom du préfet. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Article 3 : Demeurent de la compétence du préfet les ordres de réquisition du comptable public et les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement de dépenses.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise et dont une copie sera adressée au directeur régional des finances publiques.

Fait à Cergy-Pontoise, le **13 JAN. 2020**

Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE
LA COHÉSION SOCIALE

Pôle Hébergement et politiques
sociales

Service protection et inclusion

ARRETE n° DDCS-95-A-2019-424 portant agrément d'un espace de rencontre

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code civil, notamment ses articles 373-2-1, 373-2-9 et 375-7 ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D. 216-1 à D. 216-7 ;

VU le décret n°2012-1153 du 15 octobre 2012 relatif aux espaces de rencontre destinés au maintien des liens entre un enfant et ses parents ou un tiers, et notamment son article 2 ;

VU la demande d'agrément d'un espace de rencontre présentée par l'association agir pour la réinsertion sociale en date du 04 novembre 2019 ;

SUR proposition de M. le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : L'espace de rencontre de l'association agir pour la réinsertion sociale est agréé à compter du 2 janvier 2020.

Ses locaux sont situés sis 9 les Larris pourpres – 95300 PONTOISE.

Il est inscrit sur la liste des espaces de rencontre pouvant être désignés par une autorité judiciaire.

Une copie de l'arrêté est transmise aux tribunaux de grande instance dont le siège est situé dans le département.

Article 2 : L'agrément peut être retiré si les conditions prévues à l'art D. 216-4 du code de l'action sociale et des familles ne sont plus réunies. La personne gestionnaire de l'espace de rencontre qui ne remplit plus les conditions de l'agrément en est informée par lettre recommandée avec avis de réception ou par tout autre moyen permettant d'établir une date certaine. Elle dispose d'un délai d'un mois pour faire valoir ses observations.

Article 3 : Dans les deux mois de sa publication ou de sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application 'Télérecours citoyens' (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise, et dont un exemplaire sera remis au gestionnaire de l'espace de rencontre.

Fait à Cergy-Pontoise, le

30 DEC. 2019

Le préfet,

Le secrétaire général

Maurice BARATE



PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE
LA COHÉSION SOCIALE

Pôle Hébergement et politiques
sociales

Service protection et inclusion

ARRETE n° DDCS-95-A-2019-425 fixant la liste des espaces de rencontre agréés pour le département du Val-d'Oise

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code civil, notamment ses articles 373-2-1, 373-2-9 et 375-7 ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D 216-1 à D 216-7 ;

VU le décret n°2012-1153 du 15 octobre 2012 relatif aux espaces de rencontre destinés au maintien des liens entre un enfant et ses parents ou un tiers, et notamment son article 2 ;

VU l'arrêté n° DDCS-95-A-2019-41 portant agrément d'un espace de rencontre géré par l'association « sauvegarde du Val d'Oise » ;

VU l'arrêté n° DDCS-95-A-2019-424 portant agrément d'un espace de rencontre géré par l'association « agir pour la réinsertion sociale » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-042 du 28 janvier 2019 fixant la liste des espaces de rencontre agréés pour le département du Val-d'Oise.

SUR proposition de M. le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : l'arrêté n°2019-042 en date du 28 janvier 2019 est modifié ainsi qu'il suit :

- Association « sauvegarde du Val-d'Oise » dont le siège social est situé au 20 rue Lecharpentier – 95300 PONTOISE, pour les espaces de rencontre suivants :

10 rue Victor Hugo 95300 PONTOISE
14 avenue du centaure 95800 CERGY-SAINT-CHRISTOPHE
6 rue Margendie 95110 SANNOIS
30 rue de Choiseul 95400 VILLIERS LE BEL

Internet des services de l'État dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>

CS 20105 – 5, Avenue Bernard Hirsch – 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax : 01.77.63.60.11

O:\05-SDPP\08-Familles-Jeunes-Parentalité\L-Espace-rencontre-Dispositif\ARS\projet 2019\2019-12-12_ARR-Liste-espaces-rencontre.doc

- Association « **agir pour la réinsertion sociale** » dont le siège social est situé au 52 rue des Grandes Côtes – 95310 Saint Ouen l’Aumône, pour l’espace de rencontre suivant :

9 les Larris pourpres 95300 PONTOISE

Une copie de l’arrêté est transmise aux tribunaux de grande instance dont le siège est situé dans le département.

Article 2 : Dans les deux mois de sa publication ou de sa notification, le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l’intermédiaire de l’application ‘Télérecours citoyens’ (informations et accès au service disponibles à l’adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d’Oise et le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d’Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d’Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le

30 DEC. 2019

Le préfet



Maurice BARATÉ

Arrêté n°DDCS-95-A-2019-362 modifiant l'arrêté DDCS-95-A-2019-262 portant composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Le Préfet du Val-d'Oise,
La Présidente du conseil départemental du Val-d'Oise,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.146-9, L.241-5 à 11, R.241-24 à 34,

VU la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison départementale des personnes handicapées du Val-d'Oise » du 23 décembre 2005, modifiée par l'avenant du 16 avril 2012,

VU l'arrêté du Président du conseil départemental du Val-d'Oise du 27 décembre 2005 portant création du groupement d'intérêt public dénommé « Maison départementale des personnes handicapées du Val-d'Oise »,

VU l'arrêté n°DDCS-95-A-2019-262 du 17 septembre 2019 portant composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,

VU la désignation des représentants des associations de parents d'élèves proposés par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, en date du 3 octobre 2019.

ARRENTENT :

ARTICLE 1^{er} :

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Val-d'Oise est composée comme suit :

1° Quatre représentants du Département désignés par la Présidente du Conseil départemental :

a) titulaire : Mme Emilie IVANDEKICS, vice-présidente du conseil départemental déléguée au handicap
suppléant : M. Philippe METEZEAU, vice-président du conseil départemental délégué à l'action sociale

b) titulaire : Mme Manuela OLIVEIRA, directrice de la Direction des Personnes Handicapées.
suppléant : Mme Isabelle BEUCHARD, chef du service paiement des prestations des personnes handicapées

c) titulaire : Mme Martine JAKUBEK, Chef de service territorialisé ASE, Direction Enfance Santé Famille
suppléant : Mme Delphine DAUCH-ROSSIGNOL, Chef de service territorialisé ASE, Direction Enfance Santé Famille
suppléant : Docteur Emilie VERDIER, adjointe au Chef de service départemental de PMI, Direction Enfance Santé Famille

d) titulaire : Mme Nadine POTOCKI, Chef du service Social Départemental, Direction de la Vie Sociale
suppléant : Mme Ahoefa FUMEY-SEFON, référente en intervention sociale au Service Social Départemental
suppléant : Mme Florence ALMASAN, responsable de la cellule MASP-AESF, Direction de la Vie Sociale

2° Conformément à l'article R 241-24 du code de l'action sociale et des familles, quatre représentants de l'Etat et de l'agence régionale de santé :

- a) le directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant ;
- b) le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ;
- c) l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant ;
- d) le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.

3° Deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales :

a) un représentant d'organismes d'assurance maladie :
titulaire : M. Frédéric MANZANO - CPAM du Val-d'Oise
suppléant : Mme Laëtitia DESBOIS - CPAM du Val-d'Oise
suppléant : M. Michel GRESILLE - MSA Ile de France
suppléant : Mme Claire RAMAT - MSA d'Ile-de-France

b) un représentant d'organismes de prestations familiales :
titulaire : M. Jamel MOKHFI – CAF du Val-d'Oise
suppléant : Mme Evelyne THERET – CAF du Val-d'Oise

4° Deux représentants des organisations syndicales proposés par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :

a) parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives :
titulaire : En cours de désignation
suppléant : En cours de désignation

b) parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives :
titulaire : M. Michel CAGNANI - CGT
suppléant : En cours de désignation

5° Un représentant des associations de parents d'élèves proposé par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, parmi les personnes présentées par ces associations :

titulaire : Mme RAHHALI Mariam
suppléant : Mme HAJJI Amina
suppléant : Mme GUILCHER Claire
suppléant : Mme LOREAU Anouk

6° Sept membres proposés par le directeur départemental chargé de la cohésion sociale parmi les personnes présentées par les associations de personnes handicapées et de leurs familles :

- 1- titulaire : M. Laurent BILLARD - APED ESPOIR
suppléant : Mme Isabelle NAYRAT - APED ESPOIR
suppléant : M. Stéphane BENGONO - Fondation OVE
suppléant : M. Michel FRANCK - APAJH 95
- 2- titulaire : M. Christophe PASTOR - HEVEA
suppléant : Mme Carole FOUQUES - HEVEA
suppléant : M. Sébastien PAUTRE - Le Val Fleury
suppléant : M. Frédéric MONGERAND - APAJH 95
- 3- titulaire : M. M'Bark ESSAMADI - ARMME
suppléant : M. Régis FRANCHETEAU - ARMME
suppléant : Mme Yvette LEVEQUE - ARPADA
suppléant : M. Hugues GOB - ANAIS
- 4- titulaire : Mme Maryvonne GOURDIN - UNAFAM
suppléant : Mme Annick DENISET - UNAFAM
suppléant : Mme Karine CHAURIN - Voir ensemble
suppléant : Mme Marie-Thérèse VAN ROY - APF
- 5- titulaire : M. Olivier BENEZECH - CAP DEVANT
suppléant : M. Salim BERRADI - Mutuelle la Mayotte
suppléant : Mme Annie PARAGE - APF
suppléant : Mme Christelle ESTEVES - L'ADAPT
- 6- titulaire : Mme Carole BRUNSCHWEILLER - APAJH 95
suppléant : Mme Odile LUPERA - APAJH 95
suppléant : Mme Isabelle ROBLOT-PLUVINAGE - ANAIS
suppléant : Mme Lydia MILLOT - John BOST
- 7- titulaire : M. Jacques DOURY - John BOST
suppléant : M. Olivier SUFT - John BOST
suppléant : Mme Anabelle MARQUET - L'ADAPT
suppléant : Mme Dalila MORO - UNAFAM

7° Un membre du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) désigné par ce conseil :

titulaire : M. Pascal ARRIBE - HEVEA
suppléant : M. Olivier COLLEONI - HAARP
suppléant : Mme Catherine PASQUER - EPEA

8° Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées :

a) sur proposition de la présidente du Conseil départemental :
titulaire : M. Gilles BILLOTTE - association de gestion CMPP
suppléant : M. Thierry AGOSTINO - HAARP
suppléant : Mme Sabine JOLY - Entraide Universitaire

b) sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale :
titulaire : Mme Catherine DUPUIS - Mutuelle LA MAYOTTE
suppléant : Mme Isabelle LE BAIL - APAJH
suppléant : M. François PARMENTIER - APF

ARTICLE 2 :

En vertu de l'article L241-5 du code de l'action sociale et des familles, les représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées désignés à l'article 1-8° du présent arrêté siègent au sein de la commission avec voix consultative.

ARTICLE 3 :

L'arrêté du 17 septembre 2019 portant nomination des membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Val-d'Oise, est abrogé.

Les membres sus-désignés, ainsi que leurs suppléants, sont nommés pour une durée de quatre ans à compter de la date de signature de l'arrêté initial.

En vertu de l'article R241-24 du code de l'action sociale et des familles, tout membre démissionnaire ou ayant perdu la qualité à raison de laquelle il a été nommé est remplacé dans les mêmes conditions. Il peut également être mis fin aux fonctions d'un membre, titulaire ou suppléant, et pourvu à son remplacement, à la demande de l'autorité ou de l'organisme qui l'a présenté. Pour ceux des membres dont le mandat a une durée déterminée, le remplaçant est nommé pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté modificatif sera publié aux recueils des actes administratifs du Département et des services de l'Etat du Val-d'Oise.

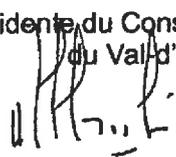
Il est susceptible de recours, dans un délai d'un mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, qui peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application 'Télérecours citoyens' (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>)

Fait à Cergy, le **03 DEC. 2019**

Le Préfet du Val-d'Oise


Amaury de SAINT QUENTIN

La Présidente du Conseil départemental
du Val-d'Oise


Marie-Christine CAVECCHI



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
de la Direction des Finances et de la Performance

*Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services*

*Document n° : MEA.MGI.M004/9
Date d'application : 20 Janvier 2020*

DESTINATAIRES	
Secteur ou service	Personnel
Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale	Inspectrice
Trésor Public	Comptable Public, Responsable du Centre des Finances Publiques de Gonesse
Conseil de Surveillance	Administrateurs
Direction des Finances et de la Performance	Ingénieur Chef, Adjoint des Cadres, ASH

1 Objet

Définir les modalités de réalisation des délégations de signatures pour la Direction des Finances et de la Performance en cas d'absence ou d'empêchement de sa directrice.

2 Principes

Revoir les délégations de signatures à chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences.

3 Description

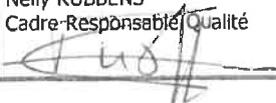
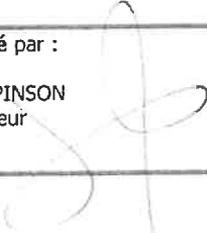
Lors de chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences, il est procédé à une actualisation des délégations de signatures, à l'initiative du Directeur.

- Établissement des délégations de signatures pour la Direction des Finances et de la Performance
- Envoi à chaque intéressé pour correction et validation
- Validation par le Directeur
- Signature de chaque intéressé
- Transmission à l'Inspecteur de l'ARS-DD, au Comptable Public, au Conseil de Surveillance, à la Direction des Finances et de la Performance
- Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Cergy
- Conservées à la Direction Générale et consultables sur demande

4 Définitions

Délégation de signature : acte juridique par lequel une autorité (le délégant) délègue non pas ses pouvoirs mais la faculté de signer des documents et actes énumérés strictement dans la délégation à une tierce personne (le délégataire).

Contrairement aux délégations de pouvoirs, dans lesquelles le délégataire assume la responsabilité née des pouvoirs ainsi délégués, la délégation de signature n'entraîne pas délégation de la responsabilité administrative ni de dessaisir le délégant de son pouvoir originel.

Rédigé par : Elodie BALLUREAU Adjoint des Cadres 	Approuvé par : Nelly RUBBENS Cadre-Responsable Qualité 	Validé par : Jean PINSON Directeur 
--	--	--



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
de la Direction des Finances et de la Performance

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M004/9
Date d'application : 20 Janvier 2020

Vu les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34, D6143-35, R6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu la précédente délégation de signatures établie le 16 Septembre 2019 et abrogée,

Vu l'arrêté nommant Monsieur Jean PINSON, Directeur par intérim du CH de Gonesse,

En cas d'absence ou d'empêchement de Aude VALERY, Directrice Adjointe, **délégation est accordée à :**

- **Cyril MARAIS**, Ingénieur Chef

à l'effet de signer :

- les mandats, titres et factures fournis par l'établissement au Comptable Public, Responsable du Centre des Finances publiques de Gonesse
- les courriers relevant de la fonction de la Direction des Finances et de la Performance
- les décisions relatives à la gestion des personnels du secteur précité

Dans le cadre des astreintes de direction, **délégation est accordée à C.MARAIS** à l'effet de signer en lieu et place du directeur tous les actes juridiques et décisions susceptibles d'engager la responsabilité de l'Établissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Cyril Marais **délégation est accordée à :**

- **Nathalie Saulnier**, Adjoint des cadres

A l'effet de signer les courriers, les actes et décisions relevant de la fonction des finances.

- **Yolande GRAS**, Adjoint des cadres

A l'effet de signer les courriers, les actes et décisions relevant de la fonction des Admissions, des Caisses des Soins Externes et du Contentieux.

- **Jean-Paul DEDE**, Adjoint des Cadres

A l'effet de signer les courriers, les actes et décisions relevant de la fonction des Caisses des Soins Externes, du Contentieux et des Admissions.

- **Séverine LE HEGARAT**, Agent des Services Hospitaliers

A l'effet de signer les courriers, les actes et décisions relevant de la fonction de régisseur de l'hôpital.

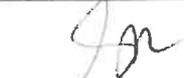
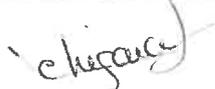


Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
de la Direction des Finances et de la Performance

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M004/9
Date d'application : 20 Janvier 2020

Cyril MARAIS	Ingénieur Chef	
Nathalie SAULNIER	Adjoint des Cadres	
Jean-Paul DEDE	Adjoint des Cadres	
Yolande GRAS	Adjoint des Cadres	
Séverine LE HEGARAT	Agent des Services Hospitaliers	

019



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

*Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services*

*Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020*

DESTINATAIRES	
Secteur ou service	Personnel
Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale	Inspectrice
Chambre Mortuaire	Responsable
Mairie de Gonesse, Service Etat Civil	Responsable, Responsable Adjoint
Conseil de Surveillance	Administrateurs
Administrateur de garde	Directeurs Adjoint, Ingénieur, Attaché d'Administration Hospitalière
Direction des Finances et de la Performance	Directeur Adjoint, Ingénieur, Adjoint des Cadres, ASH
Services de Soins	Cadre Supérieur de Santé, FF Cadre Supérieur de Santé, Cadres de Santé, FF Cadre de Santé, Diététicienne Référente, Cadre Supérieur Sage-Femme, Cadre Sage-Femme, FF Cadre Sage-Femme, Cadre Socio-Educatif, IDE Référents

1 Objet

Définir les modalités de réalisation des délégations de signatures pour les Cadres Supérieurs de Santé, FF Cadres Supérieurs de Santé, Cadres de Santé, FF Cadres de Santé, Diététicienne Référente, Cadre Supérieur Sage-Femme, Cadres Sage-Femme, FF Cadres Sage-Femme, Cadres Socio-Educatif, IDE Référents en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur.

2 Principes

Revoir les délégations de signatures à chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences.

3 Description

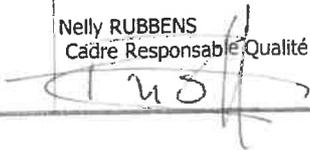
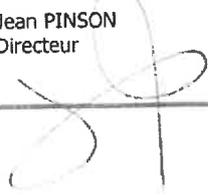
Lors de chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences, il est procédé à une actualisation des délégations de signatures, à l'initiative du Directeur.

- Établissement des délégations de signatures,
- Envoi à chaque intéressé pour correction et validation
- Validation par le Directeur
- Signature de chaque intéressé
- Transmission à l'Inspecteur de l'ARS-DD, à la chambre mortuaire, au Conseil de Surveillance, aux administrateurs de garde, à la Direction des Finances et de la Performance, aux services de soins
- Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Cergy
- Conservées à la Direction Générale et consultables sur demande

4 Définitions

Délégation de signature : acte juridique par lequel une autorité (le déléguant) délègue non pas ses pouvoirs mais la faculté de signer des documents et actes énumérés strictement dans la délégation à une tierce personne (le délégataire).

Contrairement aux délégations de pouvoirs, dans lesquelles le délégataire assume la responsabilité née des pouvoirs ainsi délégués, la délégation de signature n'entraîne pas délégation de la responsabilité administrative ni de dessaisit le déléguant de son pouvoir originel.

Rédigé par : Elodie BALLUREAU Adjoint des Cadres 	Approuvé par : Nelly RUBBENS Cadre Responsable Qualité 	Validé par : Jean PINSON Directeur 
--	--	--



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

Vu les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34, D6143-35, R6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu la précédente délégation de signature établie le 1^{er} Août 2018 et abrogée,

Vu l'arrêté nommant Monsieur Jean PINSON Directeur par intérim du CH de Gonesse,

Vu les mouvements intervenus au sein des cadres de santé,

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, dans le cadre des astreintes de direction,
délégation de signature est accordée :

- **les week-ends et jours fériés en journée : aux cadres de santé de permanence, dont le planning est établi mensuellement**
- **la nuit : aux Cadres de nuit**

à l'effet de signer en lieu et place de la Directrice tous les documents relatifs au transport de corps sans mise en bière.



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

*Management de l'Établissement
 Et des secteurs d'Activité
 Management Interne des Services*

*Document n° : MEA.MGI.M.015/05
 Date d'application : 20 Janvier 2020*

AUBRY Hélène	Pharmacie
BELARBI Hakima	SAU
BEAUMONT Marie-Pierre	Diététique
BEOUCH Thi	Pédopsychiatrie
BOURGUIGNON Patricia	DOPP
BOYADJIAN Françoise	Pôle 9 : Psychiatrie Infanto-Juvénile
BRUN Pascale	Médecine Physique et Réadaptation
CAPRON Frédérique	EHPAD
CEPHISE Valérie	Pôle 8 : Médico-Technique
CERTEAUX Nathalie	Réanimation Polyvalente
CHEVALIER Stéphanie	SAU
CHEVROTEE Christiane	Psychiatrie Adulte 10^{ème} et 11^{ème} secteur
COLIN Marie-Odile	Pôle 1 : Femme-Enfant
CONCHOUX Odile	Pôle 3 Gériatrie
DEMARTY Christine	Psychiatrie Infanto-Juvénile et Équipe Mobile Adolescents
DRÉAN Sandrine	Hépto-Gastro-Entérologie et Rhumatologie
DUPONT Stéphanie	Gestion Suppléance
EL TAWIL ESTEVE Amina	Pneumologie
EROUKI Karima	Pédiatrie (Nourrissons)
FAISANT Pascale	Consultations Externes - EFN
FAUVIN Isabelle	Espace Ados
FAY Clarisse	Diabétologie
FREIRE Sylvie	SAU
GERMAIN Laetitia	Neurologie
GODIN Sophie	Maternité
GOVINDASAMY Stéphanie	SSRP
GUILLAUME Isabelle	Urgences de Pédiatrie
HAGEN Sylvie	Nuit
HEGO Maryse	Pôle 5 : Spécialités Médicales et Cancéro
HENRIQUES Maria	Pôle 6
HORVILLE Michecatì	SSRG
JAOUAN Laure	Maternité
JASINSKI Caroline	Bloc
JARRY Céline	USLD
MARAIS Sylvie	Imagerie Médicale
MENETRIER Danielle	Psychiatrie Infanto-Juvénile - Maison des Adolescents
MERDINIAN Sylvie	USLD
MURO ALONSO Françoise	Psychiatrie Adulte 9^{ème} secteur – Extra Hospitalier
OWONO Joseph	Nuit
PARISI-BOVAL Isabelle	Direction du Patrimoine et de la Logistique
PAVAUX Hélène	Maternité



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

PIERRET Anne-Marie	Pharmacie - Stérilisation Centrale
RENAUD Sophie	Psychiatrie Adulte 11^{ème} secteur
RUBBENS Nelly	Responsable Qualité
SAVOIA Valérie	Pôle 2
SULTY Roger	Pôle 7 : Psychiatrie Adultes
VANDENAELE Fanny	Nuit
WHYTE Karine	Maternité
YUKSEL Hacer	Médecine Polyvalente

Voir signatures des cadres de santé en annexes



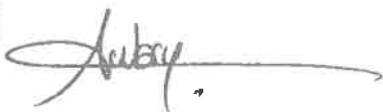
Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

AUBRY Hélène	Cadre de Santé Pharmacie	
---------------------	-----------------------------	---



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGLM.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

BELARBI Haklma	Cadre de Santé SAU	
-----------------------	-----------------------	---



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

BEAUMONT Marie-Pierre	Cadre de Santé Service Diététique	
------------------------------	--------------------------------------	--



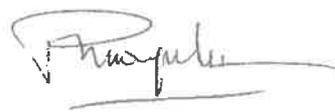
Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

BEOUCH THI	Cadre de Santé Pédo-Psychiatrie	
-------------------	------------------------------------	---



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGL.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

BOURGUIGNON Patricia	Cadre Supérieur de Santé <i>Direction des Opérations et Parcours Patients</i>	
-----------------------------	--	---



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

BOYADJIAN Françoise	Cadre Supérieur de Santé Pôle 9 : Psychiatrie Infanto-Juvenile	
----------------------------	---	---



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

BRUN Pascale	Cadre de Santé Médecine Physique et Réadaptation	
---------------------	---	---



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

CAPRON Frédérique	Cadre de Santé EHPAD	
--------------------------	--------------------------------	--



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

CEPHISE Valérie	: Cadre Supérieur de Santé Pôle Médico-Technique	
------------------------	---	---



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

CERTEAUX Nathalie	Cadre de Santé Réanimation Polyvante	
--------------------------	---	--



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

CHEVALIER Stéphanie	FF Cadre de Santé SAU	
----------------------------	--------------------------	---



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

CHEVROTEE Christiane	Cadre de Santé Psychiatrie Adultes 10 ^{ème} et 11 ^{ème} Secteur	
-----------------------------	---	---

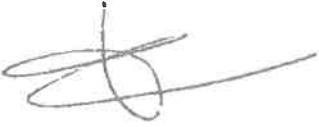


Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

COLIN Marie-Odile	Cadre Supérieur de Santé Pôle 1 : Femme-Enfant	
--------------------------	---	---

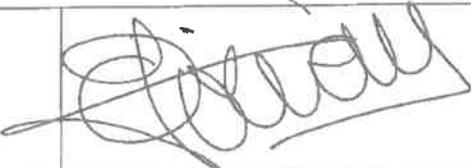


Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

CONCHOUX Odile	Cadre Supérieur de Santé Gériatrie	
-----------------------	---------------------------------------	--



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

DEMARTY Christine	Cadre de Santé Psychiatrie Infanto-Juvenile Equipe Mobile Adolescents	
--------------------------	--	---



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

DREAN Sandrine	Cadre de Santé Hépatogastro-entérologie Rhumatologie	
-----------------------	--	--



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MG.I.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

DUPONT Stéphanie	Cadre Supérieur de Santé <i>Gestion Suppléance</i>	
-------------------------	---	---



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

EL TAWIL ESTEVE Amlina	Cadre de Santé <i>Pneumologie</i>	
-------------------------------	--------------------------------------	---



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

EROUKI Karima	Cadre de Santé Pédiatrie - Nourrissons	
----------------------	---	---



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

FAISANT Pascale	Cadre Supérieur de Santé Consultations Externes Explorations Fonctionnelles Neurosensorielles	
------------------------	--	---



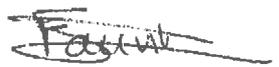
Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

FAUVIN Isabelle	IDE Référente Espace Ados	
------------------------	------------------------------	---



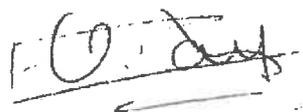
Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

FAY Clarisse	Cadre de Santé <i>Diabétologue</i>	
---------------------	---------------------------------------	---



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

FREIRE Sylvie	Cadre de Santé SAU	
----------------------	-----------------------	---



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

GERMAIN Laetitia	Cadre de Santé Neurologie	
-------------------------	------------------------------	---



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

GODIN Sophie	Cadre Sage-Femme Maternité	
---------------------	-------------------------------	---



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

GOVINDASAMY Stéphanie	Cadre de Santé SSRP	
------------------------------	------------------------	---



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

GUILLAUME Isabelle	Cadre de Santé Urgences Pédiatriques	
---------------------------	---	---



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

HAGEN Sylvie	Cadre de Santé Nuit	
---------------------	------------------------	---



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

HEGO Maryse	Cadre Supérieur de Santé Pôle 5 : Spécialités Médicales et Cancérologie	
--------------------	---	--



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

HENRIQUES Maria	Cadre de Santé Pôle 6	
------------------------	--------------------------	--



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

HORVILLE Michécati-lisa	FF Cadre de Santé SSRG	
--------------------------------	---------------------------	--



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

JAOUAN Laure	Cadre Sage-Femme Maternité	
---------------------	---------------------------------------	--



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

JASINSKI Caroline	IDE Référente BLOC	
--------------------------	-----------------------	---



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

JARRY Céline	IDE Référente USLD	
---------------------	-----------------------	---



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

MARAIS Sylvie	Cadre de Santé Imagerie Médicale	
----------------------	-------------------------------------	--



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

MURO ALONSO Françoise	Cadre de Santé Psychiatrie Adultes – 9ème Secteur Extra Hospitalier	
------------------------------	---	--



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

OWONO Joseph	Cadre de Santé nuit
---------------------	--------------------------------

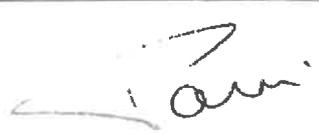


Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

*Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services*

*Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020*

ANNEXE

PARISI-BOVAL Isabelle	Cadre de Santé Direction du Patrimoine et Logistique	
------------------------------	---	---



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

PAVAUX Hélène	Cadre Supérieur -- Sage-Femme Maternité	
----------------------	--	---



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

PIERRET Anne-Marie	Cadre de Santé Pharmacie Stérilisation Centrale	
---------------------------	---	---



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

RENAUD Sophie	Cadre de Santé Psychiatrie Adulte 11^{ème} Secteur	
----------------------	---	---



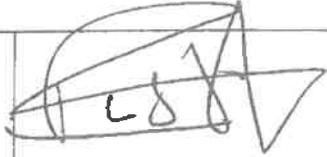
Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

RUBBENS Nelly	Cadre Supérieur de Santé <i>Responsable</i> <i>Qualité</i>	
----------------------	--	---



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

*Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services*

*Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020*

ANNEXE

SAVOIA Valerie	Cadre Supérieur de Santé Pole 2	
-----------------------	------------------------------------	---



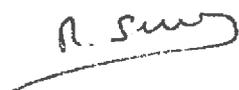
Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

SULTY Roger	Cadre Supérieur de Santé Pôle 7 : Psychiatrie Adultes	
--------------------	--	---



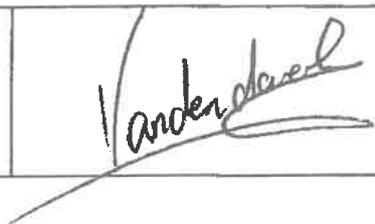
Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

VANDENDAELE Fanny	Cadre de Santé Nuit	
--------------------------	------------------------	---



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

WHYTE Karine	IDE Référente Maternité	
---------------------	----------------------------	---

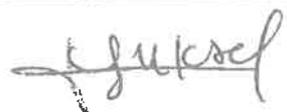


Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
des Cadres de Santé
(Transport de corps sans mise en bière)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M.015/05
Date d'application : 20 Janvier 2020

ANNEXE

YUKSEL Hacer	Cadre de Santé Médecine Polyvalente	
---------------------	--	---



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
de la Direction Générale

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M008/9
Date d'application : 20 Janvier 2020

Vu les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34, D6143-35, R6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu la précédente délégation de signatures établie le 1^{er} Décembre 2017 et abrogée,

Vu l'arrêté nommant Monsieur Jean PINSON Directeur par intérim du CH de Gonesse,

Dans le cadre des astreintes de direction, **délégation est accordée à Béatrice NISSET** à l'effet de signer en lieu et place du directeur tous les actes juridiques et décisions susceptibles d'engager la responsabilité de l'Établissement.

En l'absence de Jean PINSON, délégation est accordée à :

- **Elodie BALLUREAU**, Adjoint des cadres
- **Olga YILMAZ**, Adjoint Administratif

à l'effet de signer tous actes et courriers relevant de la fonction de directeur.

Béatrice NISSET	Attachée d'Administration	
Elodie BALLUREAU	Adjoint des Cadres	
Olga YILMAZ	Adjoint Administratif	



Centre Hospitalier de Gonesse

Délégations de signatures de la Direction Générale

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M008/9
Date d'application : 20 Janvier 2020

DESTINATAIRES	
Secteur ou service	Personnel
Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale	Inspecteur
Trésor Public	Comptable Public, Responsable du Centre des Finances Publiques de Gonesse
Conseil de Surveillance	Administrateurs
Direction Générale	Attachée d'Administration, Adjoint des Cadres, Adjoint Administratif

1 Objet

Définir les modalités de réalisation de la délégation de signatures pour la Direction Générale en cas d'absence ou d'empêchement de son directeur.

2 Principes

Revoir les délégations de signatures à chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences.

3 Description

Lors de chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences, il est procédé à une actualisation des délégations de signatures, à l'initiative de la Directrice.

- Établissement des délégations de signatures pour la Direction Générale
- Envoi à chaque intéressé pour correction et validation
- Validation par le Directeur
- Signature de chaque intéressé
- Transmission à l'Inspecteur de l'ARS-DD, au Comptable Public, au Conseil de Surveillance, à la Direction Générale
- Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Cergy
- Conservées à la Direction Générale et consultable sur demande

4 Définitions

Délégation de signature : acte juridique par lequel une autorité (le délégant) délègue non pas ses pouvoirs mais la faculté de signer des documents et actes énumérés strictement dans la délégation à une tierce personne (le délégataire).

Contrairement aux délégations de pouvoirs, dans lesquelles le délégataire assume la responsabilité née des pouvoirs ainsi délégués, la délégation de signature n'entraîne pas délégation de la responsabilité administrative ni de dessaisit le délégant de son pouvoir original.

Rédigé par : Elodie BALLUREAU Adjoint des Cadres	Approuvé par : Nelly RUBBENS Cadre Responsable Qualité	Validé par : Jean PINSON Directeur
---	---	---



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
de la Direction des Opérations et du Parcours Patient

*Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services*

*Document n° : MEA.MGI.M016/2
Date d'application : 20 Janvier 2020*

DESTINATAIRES	
Secteur ou service	Personnel
Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale	Inspectrice
Tribunal de Grande Instance de Pontoise	Juge des Libertés et de la Détention
Trésor Public	Comptable Public, Responsable du Centre des Finances Publiques de Gonesse
Conseil de Surveillance	Administrateurs
Direction des Opérations et du Parcours Patient	Ingénieur, Attaché d'Administration, Adjoint des Cadres, Adjoint Administratif

1 Objet

Définir les modalités de réalisation des délégations de signatures pour la Direction des Opérations et du Parcours Patient en cas d'absence ou d'empêchement de sa directrice.

2 Principes

Revoir les délégations de signatures à chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences.

3 Description

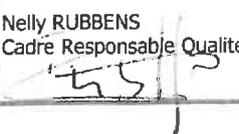
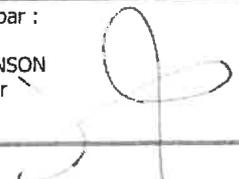
Lors de chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences, il est procédé à une actualisation des délégations de signatures, à l'initiative du Directeur.

- Établissement des délégations de signatures pour la Direction des Opérations et du Parcours Patient
- Envoi à chaque intéressé pour correction et validation
- Validation par le Directeur
- Signature de chaque intéressé
- Transmission à l'Inspecteur de l'ARS-DD, au Comptable Public, au Conseil de Surveillance, à la Direction des Opérations et du Parcours Patient
- Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Cergy
- Conservées à la Direction Générale et consultables sur demande

4 Définitions

Délégation de signature : acte juridique par lequel une autorité (le délégant) délègue non pas ses pouvoirs mais la faculté de signer des documents et actes énumérés strictement dans la délégation à une tierce personne (le délégataire).

Contrairement aux délégations de pouvoirs, dans lesquelles le délégataire assume la responsabilité née des pouvoirs ainsi délégués, la délégation de signature n'entraîne pas délégation de la responsabilité administrative ni ne dessaisit le délégant de son pouvoir originel.

Rédigé par : Elodie BALLUREAU Adjoint des Cadres 	Approuvé par : Nelly RUBBENS Cadre Responsable Qualité 	Validé par : Jean PINSON Directeur 
--	--	--



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
de la Direction des Opérations et du Parcours Patient

*Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services*

*Document n° : MEA.MGI.M016/2
Date d'application : 20 Janvier 2020*

Vu les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34, D6143-35, R6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu la précédente délégation de signature établie le 16 septembre 2019 et abrogée,

Vu l'arrêté nommant Monsieur Jean PINSON, Directeur par intérim du CH de Gonesse,

En cas d'absence ou d'empêchement de Nolwenn FRANCOIS, Directrice Adjointe, **délégation est accordée à :**

- **Isabelle CADERON**, Ingénieur

à l'effet de signer :

- l'ensemble des courriers, actes et décisions relevant de la fonction de la Direction des Opérations et du Parcours Patient
- les décisions relatives à la gestion des personnels du secteur précité

Dans le cadre des astreintes de direction, **délégation est accordée à Isabelle CADERON** à l'effet de signer en lieu et place du directeur tous les actes juridiques et décisions susceptibles d'engager la responsabilité de l'Établissement.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Isabelle CADERON, **délégation est accordée à :**

- **Virginie TADOUNT**, Attachée d'Administration,

A l'effet de signer les courriers, les actes et décisions relevant de la fonction de responsable du Service Social et de la Cellule d'Accueil et d'Orientation des Usagers.

- **Isabelle CEFALU**, Adjoint des Cadres Hospitaliers

A l'effet de signer les décisions relevant de la fonction des Admissions en soins psychiatriques sous contrainte.

- **Sylvie GOUJAT**, Adjoint Administratif
- **Isabelle DUMON**, Adjoint Administratif

A l'effet de signer les ordonnances de maintien ou de main levée en soins psychiatriques.

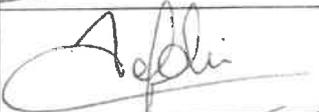
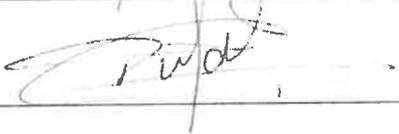


Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
de la Direction des Opérations et du Parcours Patient

*Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services*

*Document n° : MEA.MGI.M016/2
Date d'application : 20 Janvier 2020*

Isabelle CADERON	Ingénieur	
Virginie TADOUNT	Attachée d'Administration	
Isabelle CEFALU	Adjoint des Cadres Hospitaliers	
Sylvie GOUJAT	Adjoint Administratif	
Isabelle DUMON	Adjoint Administratif	



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures pour
la Direction du Patrimoine et de la Logistique

*Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité*

*Document n° : MEA.MGI.M010/10
Management Interne des Services Date d'application : 20 Janvier 2020*

Vu les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34, D6143-35, R6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu la précédente délégation de signatures établie le 16 Septembre 2019 et abrogée,

Vu l'arrêté nommant Monsieur Jean PINSON Directeur par intérim du CH de Gonesse,

Vu les mouvements intervenus au sein de la Direction du Patrimoine et de la Logistique,

En cas d'absence ou d'empêchement de Myriam BENAOMAR, Directrice Adjointe, **délégation est accordée pour signer les bons de commande et factures relevant de la Direction du Patrimoine et de la Logistique, dans la limite des montants mentionnés ci-dessous, à :**

- **Stéphanie SPITERI**, Attachée d'Administration Hospitalière, dans la limite de 1 500 euros TTC
En cas d'absence ou d'empêchement de Stéphanie SPITERI, Attachée d'Administration Hospitalière,
Délégation est accordée à :

- **Patricia DUBUS**, Adjoint Administratif, dans la limite de 800 euros TTC.

Dans le cadre des astreintes de direction, **délégation est accordée à Stéphanie SPITERI** à l'effet de signer tous actes juridiques et décisions susceptibles d'engager la responsabilité de l'établissement.

- **Nathalie PERROT**, Infirmière Diplômée d'Etat, dans la limite de 1 500 euros TTC
- **Jean-Yves FENERY**, Technicien Supérieur, dans la limite de 1500 euros TTC
En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves FENERY, Technicien Supérieur,
délégation est accordée à :
 - **Mickaël VARLET**, Ingénieur, dans la limite de 800 euros TTC
 - **Eric DUBOIS**, Technicien Supérieur, dans la limite de 800 euros TTC
- **Abdallah SOUK**, Ingénieur, dans la limite de 1 500 euros TTC
En cas d'absence ou d'empêchement d'Abdallah SOUK, Ingénieur Hospitalier,
délégation est accordée à :
 - **Philippe MARKASIS**, Technicien Hospitalier, dans la limite de 800 euros TTC
- **Hemza BELARBI**, Ingénieur Hospitalier, dans la limite de 1 500 euros TTC
En cas d'absence ou d'empêchement de Hemza BERLARBI, Ingénieur Hospitalier,
délégation est accordée à :
 - **Jean-Louis RADACAL**, Agent de maîtrise, dans la limite de 800 euros TTC
- **Jérôme VANDENDYCK**, Adjoint des Cadres FF d'Attaché, dans la limite de 1 500 euros TTC



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
pour la Direction du Patrimoine et de la Logistique

*Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services*

*Document n° : MEA.MGI.M010/10
Date d'application : 20 Janvier 2020*

DESTINATAIRES	
Secteur ou service	Personnel
Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale	Inspecteur
Trésor Public	Comptable Public, Responsable du Centre des Finances Publiques de Gonesse
Conseil de Surveillance	Administrateurs
Direction du Patrimoine et de la Logistique	Ingénieur, Technicien Supérieur, Technicien Hospitalier, Agent de Maîtrise, Attachée d'Administration, IDE, Adjoint Administratif

1 Objet

Définir les modalités de réalisation de la délégation de signatures pour la Direction du Patrimoine et de la Logistique en cas d'absence ou d'empêchement de sa directrice adjointe.

2 Principes

Revoir les délégations de signatures à chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences.

3 Description

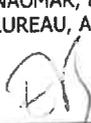
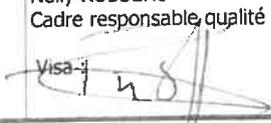
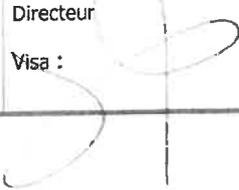
Lors de chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences, il est procédé à une actualisation des délégations de signatures, à l'initiative du Directeur.

- Établissement des délégations de signatures pour la Direction du Patrimoine et de la Logistique
- Envoi à chaque intéressé pour correction et validation
- Validation par le Directeur
- Signature de chaque intéressé
- Transmission à l'Inspecteur de l'ARS-DD, au Comptable Public, au Conseil de Surveillance, à la Direction du Patrimoine et de la Logistiques
- Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Cergy
- Conservées à la Direction Générale et consultable sur demande

4 Définitions

Délégation de signature : acte juridique par lequel une autorité (le délégant) délègue non pas ses pouvoirs mais la faculté de signer des documents et actes énumérés strictement dans la délégation à une tierce personne (le délégataire).

Contrairement aux délégations de pouvoirs, dans lesquelles le délégataire assume la responsabilité née des pouvoirs ainsi délégués, la délégation de signature n'entraîne pas délégation de la responsabilité administrative ni de dessaisit le délégant de son pouvoir originel.

Rédigé par : Myriam BENAOMAR, Directrice Adjointe Elodie BALLUREAU, ACH Visas :  	Approuvé par : Nelly RUBBENS Cadre responsable qualité Visa : 	Validé par : Jean PINSON Directeur Visa : 
---	---	---



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures pour
la Direction du Patrimoine et de la Logistique

*Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services*

*Document n° : MEA.MGI.M010/10
Date d'application : 20 Janvier 2020*

Stéphanie SPITERI	
Nathalie PERROT	
Patricia DUBUS	
Jean-Yves FENERY	
Mickaël VARLET	
Eric DUBOIS	
Abdallah SOUK	
Philippe MARKASIS	
Hemza BELARBI	
Jean-Louis RADACAL	
Jérôme VANDENDYCK	



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
de la Direction des Ressources Humaines
(Personnels Non Médicaux)

*Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services*

*Document n° : MEA.MGI.M005/11
Date d'application : 20 Janvier 2020*

DESTINATAIRES	
Secteur ou service	Personnel
Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale	Inspectrice
Trésor Public	Comptable Public, Responsable du Centre des Finances Publiques de Gonesse
Conseil de Surveillance	Administrateurs
Direction des Ressources Humaines (personnels non médicaux)	Attaché d'Administration, Adjoint des Cadres

1 Objet

Définir les modalités de réalisation des délégations de signatures pour la Direction des Ressources Humaines (Personnels Non Médicaux) en cas d'absence ou d'empêchement de sa directrice-adjointe.

2 Principes

Revoir les délégations de signatures à chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences.

3 Description

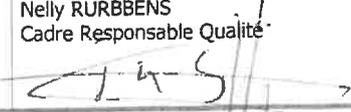
Lors de chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences, il est procédé à une actualisation des délégations de signatures, à l'initiative du Directeur.

- Établissement des délégations de signatures pour la Direction des Ressources Humaines (Personnels Non Médicaux)
- Envoi à chaque intéressé pour correction et validation
- Validation par le Directeur
- Signature de chaque intéressé
- Transmission à l'Inspecteur de l'ARS-DD, au Comptable Public, au Conseil de Surveillance, à la Direction des Ressources Humaines (Personnels Non Médicaux)
- Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Cergy
- Conservées à la Direction Générale et consultable sur demande

4 Définitions

Délégation de signature : acte juridique par lequel une autorité (le délégant) délègue non pas ses pouvoirs mais la faculté de signer des documents et actes énumérés strictement dans la délégation à une tierce personne (le délégataire).

Contrairement aux délégations de pouvoirs, dans lesquelles le délégataire assume la responsabilité née des pouvoirs ainsi délégués, la délégation de signature n'entraîne pas délégation de la responsabilité administrative ni de dessaisit le délégant de son pouvoir originel.

Rédigé par : Elodie BALLUREAU Adjoint des Cadres 	Approuvé par : Nelly RURRBENS Cadre Responsable Qualité 	Validé par : Jean PINSON Directeur 
--	---	---



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
de la Direction des Ressources Humaines
(Personnels Non Médicaux)

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité

Document n° : MEA.MGI.M005/11
Management Interne des Services
Date d'application : 20 Janvier 2020

Vu les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34, D6143-35, R6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu la précédente délégation de signatures établie le 1^{er} Mai 2019 et abrogée,

Vu l'arrêté nommant Monsieur Jean PINSON, Directeur par intérim du CH de Gonesse,

Vu les mouvements intervenus au sein du service,

En cas d'absence ou d'empêchement de S. NEURRISSE, Directrice Adjointe, **délégation est accordée à :**

- **Christelle MESTRALETTI**, Adjoint des Cadres
- **Catherine GERANTE**, Adjoint des Cadres
- **Marjorie SOLET**, Adjoint des Cadres

à l'effet de signer les actes et décisions relevant de la fonction de Directeur des Ressources Humaines (personnels non médicaux).

Christelle MESTRALETTI	Adjoint des Cadres	
Catherine GERANTE	Adjoint des Cadres	
Marjorie SOLET	Adjoint des Cadres	



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse

Délégations de signatures pour l'Équipe de Direction

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M002/21
Date d'application : 20 Janvier 2020

DESTINATAIRES	
Secteur ou service	Personnel
Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale	Inspectrice
Trésor Public	Comptable Public, Responsable du Centre des Finances Publiques de Gonesse
Conseil de Surveillance	Administrateurs
Direction des Finances et de la Performance	Directrice Adjointe
Direction des Ressources Humaines Non Médicales	Directrice Adjointe
Direction de la Qualité, Gestion des Risques, et de la Coordination de la Cellule Interhospitalière Radiophysique et Radioprotection	Directrice Adjointe
Direction des Opérations et du Parcours Patient	Directrice Adjointe
Direction du Patrimoine et de la Logistique	Directrice Adjointe
Direction des Soins	Directrice des Soins, Cadre Supérieur de Santé
Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants	Directeur des Soins

1 Objet

Définir les modalités de réalisation des délégations de signatures pour les membres de l'Équipe de Direction en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'Établissement et de ces derniers.

2 Principes

Revoir les délégations de signatures à chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences.

3 Description

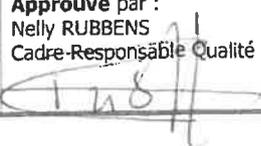
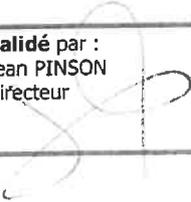
Lors de chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences, il est procédé à une actualisation des délégations de signatures, à l'initiative du Directeur.

- Établissement des délégations de signatures pour l'Équipe de Direction
- Envoi à chaque intéressé pour correction et validation
- Validation par le Directeur
- Signature de chaque intéressé
- Transmission à l'Inspecteur de l'ARS-DD, au Comptable Public, au Conseil de Surveillance, à l'Équipe de Direction
- Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Cergy
- Conservées à la Direction Générale et consultables sur demande

4 Définitions

Délégation de signature : acte juridique par lequel une autorité (le délégant) délègue non pas ses pouvoirs mais la faculté de signer des documents et actes énumérés strictement dans la délégation à une tierce personne (le délégataire).

Contrairement aux délégations de pouvoirs, dans lesquelles le délégataire assume la responsabilité née des pouvoirs ainsi délégués, la délégation de signature n'entraîne pas délégation de la responsabilité administrative ni de dessaisit le délégant de son pouvoir originel.

Rédigé par : Elodie BALLUREAU Adjoint des Cadres 	Approuvé par : Nelly RUBBENS Cadre-Responsable Qualité 	Validé par : Jean PINSON Directeur 
---	---	---



Centre Hospitalier de Gonesse

Délégations de signatures pour l'Équipe de Direction

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : **MEA.MGI.M002/21**
Date d'application : **20 Janvier 2020**

Vu les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34, D6143-35, R6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu la précédente délégation de signatures établie le 1^{er} Avril 2019 et abrogée,

Vu l'arrêté nommant Monsieur Jean PINSON, Directeur par intérim du CH de Gonesse,

Vu la prise de fonctions au 02 Janvier 2020 de Madame Mailys DE FOURNOUX, Directrice Adjointe chargée de la Direction de la Qualité, Gestion des Risques, Patientèle, et de la Coordination de la Cellule Interhospitalière Radiophysique et Radioprotection.

1 En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'Établissement, ainsi que dans le cadre des astreintes de direction, **délégation de signature est accordée à :**

- **Sonia NEURRISSÉ**, Directrice Adjointe, Direction des Ressources Humaines non médicales
- **Nolwenn FRANCOIS**, Directrice Adjointe, Direction des Opérations et du Parcours Patient
- **Myriam BENAOMAR**, Directrice Adjointe, Direction du Patrimoine et de la Logistique
- **Aude VALÉRY**, Directrice Adjointe, Direction des Finances et de la Performance
- **Sylvie NICOL**, Directrice des Soins, Direction des Soins
- **Christophe DEMOCRITE**, Directeur des Soins, Direction de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants

à l'effet de signer en lieu et place du Directeur de l'Établissement les bordereaux de mandats et de titres, factures, engagements, bons de commande, ordres de service, états de poursuite ainsi que tous actes juridiques et décisions susceptibles d'engager la responsabilité de l'établissement.

2 **Délégation permanente est accordée à A. VALÉRY** à l'effet de signer tous les actes et décisions relevant de la fonction de Directrice des Finances et de la Performance ainsi que les bordereaux de mandats et de titres et factures fournis par l'établissement au Comptable Public-Responsable du Centre des Finances Publiques de Gonesse et les états de poursuite présentés par ce dernier.

En cas d'absence ou d'empêchement de A. VALÉRY, **délégation est accordée à N. FRANCOIS** sur les mêmes postes.

3 **Délégation permanente est accordée à S. NEURRISSÉ** à l'effet de signer et de représenter la Directrice dans tous les actes et décisions relevant de la fonction de Directrice des Ressources Humaines Non Médicales, y compris les prérogatives de Présidente de Comité Technique d'Établissement et de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de S. NEURRISSÉ, **délégation est accordée à M. BENAOMAR** sur les mêmes postes.

4 **Délégation permanente est accordée à M. BENAOMAR** à l'effet de signer tous les actes et décisions relevant de la fonction de Directrice du Patrimoine et de la Logistique ainsi que les ordres de service, engagements, bons de commande, factures et contrats relevant de cette fonction.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BENAOMAR, **délégation est accordée à N. FRANCOIS** sur les mêmes postes.

5 **Délégation permanente est accordée à N. FRANCOIS**, à l'effet de signer les actes et décisions relevant de la fonction de Directrice des Opérations et du Parcours Patient.

En cas d'absence ou d'empêchement de N. FRANCOIS, **délégation est accordée à A. VALÉRY** sur les mêmes postes.



Centre Hospitalier de Gonesse

Délégations de signatures pour l'Équipe de Direction

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services

Document n° : MEA.MGI.M002/21
Date d'application : 20 Janvier 2020

- 6 **Délégation permanente est accordée à Maïlys DE FOURNOUX**, à l'effet de signer les actes et décisions relevant de la fonction de Directrice de la Qualité-Gestion des Risques, et Coordinatrice de la Cellule Interhospitalière Radiophysique et Radioprotection.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE FOURNOUX, **délégation est accordée à S. NEURRISE** sur les mêmes postes.
- 7 **Délégation permanente est accordée à S. NICOL**, à l'effet de signer les conventions de stage, actes et décisions relevant de la fonction de Directrice des Soins.
En cas d'absence ou d'empêchement de S. NICOL **délégation est accordée à V. CEPHISE, Cadre Supérieur de Santé**, à l'effet de signer sur les mêmes postes.
- 8 **Délégation permanente est accordée à Christophe DEMOCRITE**, Directeur des Soins, à l'effet de signer les conventions pour envoyer en stage les étudiants et élèves de l'IFSI-IFAS, les conventions d'accueil des stagiaires extérieurs à l'IFSI, les conventions de formation, de partenariat, générant ou non une recette, les états de présence et de participation aux formations délivrées par l'IFSI-IFAS, les états de paiements des intervenants à l'IFSI-IFAS, les états de présence pour les demandes d'aide au logement des étudiants logés au foyer, les actes et décisions relevant de sa responsabilité de Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants.

Aude VALERY	Directrice Adjointe	
Sonia NEURRISE	Directrice Adjointe	
Myriam BENAOMAR	Directrice Adjointe	
Nolwenn FRANCOIS	Directrice Adjointe	
Maïlys DE FOURNOUX	Directrice Adjointe	
Sylvie NICOL	Directrice des Soins	
Christophe DEMOCRITE	Directeur des Soins	
Valérie CEPHISE	Cadre Supérieur de Santé	



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
pour la Pharmacie

*Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services*

*Document n° : MEA.MGI.M013/02
Date d'application : 20 Janvier 2020*

Vu les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34, D6143-35, R6143-38 du Code de la Santé Publique,
Vu la précédente délégation de signatures établie en Septembre 2015 et abrogée,
Vu l'arrêté nommant Monsieur Jean PINSON, Directeur par intérim du CH de Gonesse,
Vu les mouvements intervenus au sein de la Pharmacie,

Délégation permanente est accordée au Docteur Vincent DI MARCO, Pharmacien Chef de Pôle, à l'effet de signer les engagements et bons de commande relevant de sa compétence ainsi que tous les actes et décisions relevant de la fonction de pharmacien.

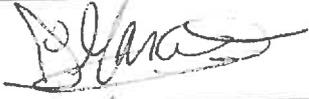
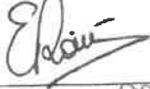
Délégation permanente est accordée au Docteur Clarisse KAUFFMANN, Pharmacien Chef, à l'effet de signer les engagements et bons de commande relevant de la compétence de la pharmacie.

Délégation permanente est accordée au Docteur Françoise BERTRAND, Praticien Hospitalier, à l'effet de signer les engagements et bons de commande relevant de la compétence de la pharmacie.

Délégation permanente est accordée au Docteur Isabelle LARIVIERE, Praticien Hospitalier, à l'effet de signer les engagements et bons de commande relevant de la compétence de la pharmacie.

Délégation permanente est accordée au Docteur Elisabeth ROUIMI-ALTER, Praticien Hospitalier, à l'effet de signer les engagements et bons de commande relevant de la compétence de la pharmacie.

Délégation permanente est accordée au Docteur Stéphanie DIALLO, Praticien Hospitalier, à l'effet de signer les engagements et bons de commande relevant de la compétence de la pharmacie.

Dr Vincent DI MARCO	Pharmacien Chef de Pôle	
Dr Clarisse KAUFFMANN	Pharmacien Chef	
Dr Françoise BERTRAND	Praticien Hospitalier	
Dr Isabelle LARIVIERE	Praticien Hospitalier	
Dr Elisabeth ROUIMI-ALTER	Praticien Hospitalier	
Dr Stéphanie DIALLO	Praticien Hospitalier	



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
pour la Pharmacie

*Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité*

*Document n° : MEA.MGI.M013/02
Management Interne des Services Date d'application : 20 Janvier 2020*

DESTINATAIRES	
Secteur ou service	Personnel
Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale	Inspectrice
Trésor Public	Comptable Public, Responsable du Centre des Finances Publiques de Gonesse
Conseil de Surveillance	Administrateurs
Pharmacie	Pharmacien Chef de Pôle, Pharmacien Chef, Praticien Hospitalier, Praticien Hospitalier

1 Objet

Définir les modalités de réalisation des délégations de signatures pour les membres de la Pharmacie en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur et de ces derniers.

2 Principes

Revoir les délégations de signatures à chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences.

3 Description

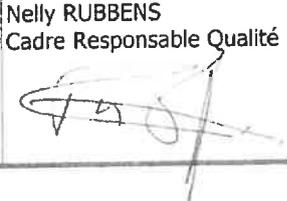
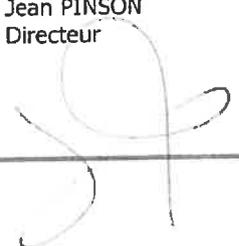
Lors de chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences, il est procédé à une actualisation des délégations de signatures, à l'initiative du Directeur.

- Établissement des délégations de signatures pour la Pharmacie
- Envoi à chaque intéressé pour correction et validation
- Validation par le Directeur
- Signature de chaque intéressé
- Transmission à l'Inspecteur de l'ARS-DD, au Comptable Public, au Conseil de Surveillance, à la Pharmacie
- Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Cergy
- Conservées à la Direction Générale et consultables sur demande

4 Définitions

Délégation de signature : acte juridique par lequel une autorité (le délégant) délègue non pas ses pouvoirs mais la faculté de signer des documents et actes énumérés strictement dans la délégation à une tierce personne (le délégataire).

Contrairement aux délégations de pouvoirs, dans lesquelles le délégataire assume la responsabilité née des pouvoirs ainsi délégués, la délégation de signature n'entraîne pas délégation de la responsabilité administrative ni de dessaisit le délégant de son pouvoir originel.

Rédigé par : Elodie BALLUREAU Adjoint des Cadres 	Approuvé par : Nelly RUBBENS Cadre Responsable Qualité 	Validé par : Jean PINSON Directeur 
--	--	--



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse

Délégations de signatures du Pôle de Psychiatrie Adultes

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité

Document n° : MEA.MGI.M012/4

Management Interne des Services Date d'application : 20 Janvier 2020

DESTINATAIRES	
Secteur ou service	Personnel
Tribunal de Grande Instance de Pontoise	Juge des Libertés et de la Détention
Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale	Inspectrice
Conseil de Surveillance	Administrateurs
Pôle de Psychiatrie Adultes	Cadres Supérieur de Santé, Cadre de Santé, Infirmière Référente

1 Objet

Définir les modalités de réalisation des délégations de signatures pour le Pôle de Psychiatrie Adultes du Centre Hospitalier de Gonesse en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur.

2 Principes

Revoir les délégations de signatures à chaque départ ou arrivée des délégataires.

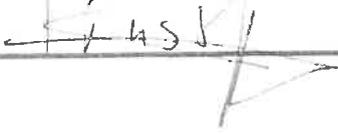
3 Description

Lors de chaque départ ou arrivée des délégataires, il est procédé à une actualisation des délégations de signatures, à l'initiative du Directeur.

- Établissement des délégations de signatures pour le Pôle de Psychiatrie Adultes
- Envoi à chaque intéressé pour correction et validation
- Validation par le Directeur
- Signature de chaque intéressé
- Transmission au Juge des Libertés et de la Détention du Tribunal de Grande Instance de Pontoise, à l'Inspecteur de l'ARS-DD, au Conseil de Surveillance, au Pôle de Psychiatrie Adultes
- Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Cergy
- Conservées à la Direction Générale et consultables sur demande

4 Définitions

Délégation de signature : acte juridique par lequel une autorité (le délégant) délègue non pas ses pouvoirs mais la faculté de signer des documents et actes énumérés strictement dans la délégation à une tierce personne (le délégataire). Contrairement aux délégations de pouvoirs, dans lesquelles le délégataire assume la responsabilité née des pouvoirs ainsi délégués, la délégation de signature n'entraîne pas délégation de la responsabilité administrative ni de dessaisit le délégant de son pouvoir originel.

Rédigé par :	Approuvé par :	Validé par :
Elodie BALLUREAU Adjoint des Cadres 	Nelly RUBBENS Cadre responsable qualité 	Jean PINSON Directeur 



Centre Hospitalier de Gonesse

Délégations de signatures du Pôle de Psychiatrie Adultes

Management de l'Établissement
Et des secteurs d'Activité

Document n° : MEA.MGI.M012/

Management Interne des Services Date d'application : 20 Janvier 2020

Vu la Loi du 05 Juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

Vu les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34, D6143-35, R6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu les demandes d'audiences faites par le Juge des Libertés et de la Détention de Pontoise,

Vu la précédente délégation de signatures établie en septembre 2015 et abrogée,

Vu l'arrêté nommant Monsieur Jean PINSON, Directeur par intérim du CH de Gonesse,

Vu les mouvements intervenus au sein du pôle de psychiatrie,

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, **délégation est accordée à :**

- **Roger SULTY**, Cadre Supérieur de Santé
- **Christiane CHEVROTEE**, Cadre de Santé
- **Françoise MURO ALONSO**, Cadre de Santé
- **Katia PIGNON**, Cadre de Santé
- **Sophie RENAUD**, Cadre de Santé
- **Delphine KARAKAS**, Infirmière Référente

à l'effet de le représenter lors des audiences relatives aux soins psychiatriques sans consentement et de signer les décisions de justice rendues dans le cadre des dites audiences.

Roger SULTY	Cadre Supérieur de Santé	
Christiane CHEVROTEE	Cadre de Santé	
Françoise MURO ALONSO	Cadre de Santé	
Katia PIGNON	Cadre de Santé	
Sophie RENAUD	Cadre de Santé	
Delphine KARAKAS	IDE Référente	



Centre Hospitalier de Gonesse

Centre Hospitalier de Gonesse Délégations de signatures du Service des majeurs protégés

*Management de l'Établissement
et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services*

*Document n° : MEA.MGI.M003/5
Date d'application : 20 Janvier 2020*

Vu la Loi n°86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu la Loi 2007-308 du 05 Mars 2007 relative à la protection des majeurs et ses décrets d'application,

Vu les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34, D6143-35, R6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu l'avis favorable du Procureur de la République désignant Madame Nathalie CLAIREFOND en qualité de Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs-préposée d'établissement,

Vu l'organigramme du Service des Majeurs Protégés et la nécessité d'assurer la continuité du service,

Vu la précédente délégation de signature établie le 1^{er} Décembre 2017 et abrogée,

Vu l'arrêté nommant Monsieur Jean PINSON, Directeur par intérim du CH de Gonesse,

En l'absence de Madame Nathalie CLAIREFOND, Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs du Centre Hospitalier de Gonesse, **délégation générale est accordée à :**

Rose-Marie VANNIER, Ouvrier Principal faisant fonction de Secrétaire Spécialisée, à l'effet de signer en lieu et place du Mandataire Judiciaire, les bordereaux, factures, bons de commande, ordres de service relevant du service des majeurs protégés.

Rose-Marie VANNIER	Ouvrier Principal faisant fonction de Secrétaire Spécialisée	
---------------------------	--	--



Centre Hospitalier de Gonesse
Délégations de signatures
du Service des majeurs protégés

*Management de l'Établissement
et des secteurs d'Activité
Management Interne des Services*

*Document n° : MEA.MGI.M003/5
Date d'application : 20 Janvier 2020*

DESTINATAIRES	
Secteur ou service	Personnel
Agence Régionale de Santé – Délégation Départ.	Inspecteur
Conseil de Surveillance	Administrateurs
Direction des Finances et de la Performance	Directrice Adjointe
Service des Majeurs Protégés	Mandataire Judiciaire/Ouvrier principal FF Secrétaire Spécialisée

1 OBJET

Définir les modalités de réalisation de la délégation de signatures du Service des Majeurs Protégés du Centre Hospitalier de Gonesse en cas d'absence ou d'empêchement du mandataire judiciaire.

2 PRINCIPES

Revoir la délégation de signature à chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences.

3 DESCRIPTION

Lors de chaque départ ou arrivée des délégataires ou de changement dans leurs domaines de compétences, il est procédé à une actualisation de la délégation de signatures, à l'initiative du Directeur.

- Établissement de la délégation de signatures pour le Service des Majeurs Protégés
- Envoi à chaque intéressé pour correction et validation
- Validation par le Directeur
- Signature de chaque intéressé
- Transmission à l'Inspecteur de l'ARS-DD, au Conseil de Surveillance, au Service des Majeurs Protégés, à la Direction des Finances et de la Performance
- Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Cergy
- Conservées à la Direction Générale et consultable sur demande

4 DEFINITIONS

Délégation de signature : acte juridique par lequel une autorité (le délégant) délègue non pas ses pouvoirs mais la faculté de signer des documents et actes énumérés strictement dans la délégation à une tierce personne (le délégataire).

Contrairement aux délégations de pouvoirs, dans lesquelles le délégataire assume la responsabilité née des pouvoirs ainsi délégués, la délégation de signature n'entraîne pas délégation de la responsabilité administrative ni de dessaisit le délégant de son pouvoir originel.

Rédigé par : Elodie BALLUREAU Adjoint des Cadres	Approuvé par : Nelly RUBBENS Cadre Responsable Qualité	Validé par : Jean PINSON Directeur
---	---	---



**Secrétariat général de la
Zone de défense et de sécurité**

ARRÊTÉ N°2020 - 00050

Portant prorogation de l'autorisation temporaire de circulation des véhicules transportant trois personnes ou plus sur certaines voies réservées et dédiées du réseau routier d'Île-de-France

**Le Préfet de Police,
Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,**

Vu code de la route, notamment en son article R. 311-1.

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.122-5, R. 122-4 et 122-8.

Vu le code des transports, notamment en son article L. 3132-1.

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements.

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination du préfet, directeur du cabinet du préfet de police – M. CLAVIERE (David).

Vu l'arrêté ministériel du 23 juin 2010 modifié fixant la liste des routes de la région d'Île-de-France relevant de la compétence du préfet de Police.

Vu l'arrêté du 27 avril 2015 autorisant l'expérimentation routière relative à une voie de circulation réservée à certaines catégories d'usagers sur l'autoroute A1, les arrêtés préfectoraux n°2015-153-22 du 2 juin 2015 pour l'autoroute A6a, n°1455 du 16 novembre 2017 pour l'autoroute A10, et du 20 septembre 2018 pour l'autoroute A12, portant création et réglementation d'une voie réservée à certaines catégories de véhicules.

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-00637 du 23 juillet 2019 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Cabinet du préfet de police.

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-00005 du 3 janvier 2020 portant autorisation temporaire de circulation des véhicules transportant trois personnes ou plus sur certaines voies réservées et dédiées du réseau routier d'Île-de-France.

Vus les arrêtés préfectoraux n°2020-00007, n°2020-00010, n°2020-00015, n°2020-00021, n°2020-00023, 2020-00030 et n°2020-00045 des 6, 7, 8, 9, 10, 13 et 14 janvier 2020 portant prorogation de l'autorisation temporaire de circulation des véhicules transportant trois personnes ou plus sur certaines voies réservées et dédiées du réseau routier d'Île-de-France.

Considérant que le préfet de Zone de défense et de sécurité assure la coordination des mesures d'information et de circulation routière dans sa zone de défense et de sécurité et qu'à ce titre, d'une part il arrête et met en œuvre les plans de gestion du trafic dépassant le cadre d'un département et d'autre part, il coordonne la mise en œuvre des mesures de gestion du trafic et d'information routière.

Considérant que le préfet de Zone de défense et de sécurité prend, dans le cadre de son pouvoir de coordination, les mesures de police administrative nécessaires lorsqu'intervient une situation de crise ou que se développent des événements d'une particulière gravité, quelle qu'en soit l'origine, de nature à menacer des vies humaines, à compromettre la sécurité ou la libre circulation des personnes et des biens et porter atteinte à l'environnement, et que cette situation ou ces événements peuvent avoir des effets susceptibles de dépasser le cadre d'un département.

Considérant qu'en application de l'article L. 3132-1 du code des transports, le covoiturage se définit comme l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte.

Considérant le mouvement social engagé par la Société nationale des chemins de fer (SNCF) et la Régie autonome des transports parisiens (RATP) depuis le jeudi 5 décembre 2019.

Considérant l'insuffisance de l'offre de moyens de transports collectifs disponibles pour les usagers et la forte dégradation des conditions de circulation qui en résulte dans l'agglomération parisienne.

Considérant le niveau de congestion exceptionnel constaté sur le réseau routier d'Île-de-France depuis le vendredi 6 décembre 2019.

Considérant les risques d'atteintes à la libre circulation des personnes qui en découlent.

Considérant que le covoiturage est une mesure de nature à réduire l'engorgement des voies de circulation et à améliorer la circulation générale dans l'agglomération parisienne.

Après avis de la direction des routes Île-de-France.

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la Zone de défense et de sécurité de Paris.

ARRÊTE :

Article 1 : la mesure d'autorisation de circulation sur les voies dédiées des autoroutes A1 et A6a, ainsi que sur les voies réservées des autoroutes A10 et A12 (*annexe*), prévue à l'article 1er de l'arrêté n°2020-00005 susvisé, et reconduite par voie d'arrêtés n°2020-00007, n°2020-00010, n°2020-00015 et n°2020-00021, n°2020-00023, n°2020-00030 et n°2020-00045, est prorogée pour la journée du **jeudi 16 janvier à partir de 5h00 et ce, pour une durée de 24 heures.**

Elle pourra être reconduite en fonction de l'évolution des conditions de circulation.

Article 2 : un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : le préfet de Police, les préfets des départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et du Val d'Oise ; la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement ; le directeur de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police et le directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des départements de la Zone de défense et de sécurité de Paris et de la préfecture de police de Paris.

Ampliation en sera adressée aux services suivants :

- Région de la gendarmerie d'Île-de-France.
- Direction zonale CRS d'Île-de-France.
- Compagnies autoroutières de CRS d'Île-de-France.
- Direction de l'ordre public et de la circulation.
- Direction des transports et de la protection du public.
- Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.
- Directions départementales de la sécurité publique 77, 78, 91, 93, 94 et 95.

Fait le mercredi 15 janvier 2020, à PARIS.

Le Préfet, directeur du Cabinet



David CLAVIERE

ANNEXE à l'arrêté n°2020- 00050

